



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2019

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the July 10, 2019 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Caryl Green, présidente *ex officio* de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Having noticed that there is quorum, Ms. Caryl Green, presiding *ex officio* over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Caryl Green (maireesse / Mayor) ~ Kay Kerman (conseillère / Councillor) ~
Anne Bursey ~ George Claydon ~ Benoit Delage ~ Nicole Desroches ~ Richard Wallace ~
Michel Beaulne & Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Simon Joubarne (conseiller / Councillor) ~ Hervé Lemaire ~
Nicolas Falardeau & Hélène Cyr (employés municipaux / Municipal Officers)

AUTRES

OTHERS

La feuille des présences signée du public est jointe en annexe et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

The attendance sheet signed by the general public is enclosed as an appendix and is an integral part of these minutes.

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par M. George Claydon et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 8 mai 2019

2.1 Ordinary meeting held May 8, 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 mai 2019 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the minutes of the ordinary meeting held May 8, 2019, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTIONS PERIOD

Nil

None

4.0 DÉROGATION MINEURE	4.0 MINOR EXEMPTION
<p>4.1 2019-20069 Lot 5 636 315 au cadastre du Québec 1703 à 1711, route 105</p>	<p>4.1 2019-20069 Lot 5 636 315 of the Quebec cadastre 1703 to 1711 Route 105</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 1703 à 1711, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation de cinq (5) enseignes sur le bâtiment commercial principale (épicerie IGA) au lieu d'une seule, soit deux (2) enseignes du côté de l'entrée principale, deux (2) enseignes du côté de la route 105 et une (1) enseigne du côté de l'autoroute 5;</p>	<p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 636 315 to the Quebec cadastre, property also known as 1703 to 1711 Route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the installation of five (5) signs on the main commercial building (IGA grocery store) instead of one, that is, two (2) signs on the main entrance's side, two (2) signs facing Route 105 and one (1) sign facing Highway A5;</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire a aussi effectué une demande de dérogation mineure à l'effet d'autoriser deux (2) enseignes détachées sur le même terrain et de permettre l'implantation d'une (1) enseigne à 1 m de la ligne de propriété plutôt que 1.5 m;</p>	<p>WHEREAS the owner of the property has also requested a minor exemption for the purposes of authorizing two (2) detached signs on the same lot and to allow the establishment of one (1) sign at 1 m from the property line rather than 1.5 m;</p>
<p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p>	<p>WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;</p>
<p>ATTENDU QU'une discussion s'ensuit sur la superficie, le nombre et l'illumination de ces enseignes sur la route 105, de même que la multiplication des enseignes avec la construction commerciale au 17, chemin Cross-Loop. On se questionne aussi sur la nécessité de l'enseigne Shell à l'intersection de la route 105 et du chemin Cross-Loop. Un questionnement est soulevé sur la nécessité de multiplier les enseignes du IGA sur la route 105 (2 sur le mur en plus de l'enseigne détachée). On soulève l'idée d'une murale.</p>	<p>WHEREAS a discussion ensued on the size, number and illumination of these signs on Route 105, as well as the proliferation of signs with commercial construction at 17 Cross-Loop. We also wonder about the need for the Shell sign at the intersection of Route 105 and Cross Loop. A questioning was raised on the need to multiply the IGA signs on Route 105 (2 on the wall in addition to a detached sign). We raised the idea of a mural.</p>
<p>ATTENDU QUE les membres conviennent à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QU'une seule enseigne détachée comme celle du IGA soit autorisée et s'il s'agit de l'enseigne du Shell, qu'elle ressemble à celle de Cantley; • QUE les cinq (5) enseignes soient rattachées; • QUE l'on propose plutôt une murale; 	<p>WHEREAS members agree on the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • THAT only one detached sign, such as the IGA, be authorized, and if it is the Shell's sign, that it be similar to that in Cantley; • THAT the five (5) signs be attached; • THAT we would rather propose a mural;
<p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure afin de permettre cinq (5) enseignes rattachées pour le IGA, mais <u>de refuser</u> les deux (2) enseignes détachées sur le même terrain, ni de réduire la distance entre une enseigne et la ligne de lot de 1.5 m à 1 m, et ce, en faveur du lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les 1703 à 1711, route 105.</p>	<p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this minor exemption request to allow five (5) attached signs for the IGA, but to <u>deny</u> the two (2) detached signs on the same land, nor reduce the distance between a sign and the lot line from 1.5 m to 1 m, and this, in favour of Lot 5 636 315 to the Quebec cadastre, property also known as 1703 to 1711 Route 105.</p>
<p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	<p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>

4.2 2019-20066
Lot 2 636 535 au cadastre du Québec
57, route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 535 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 57, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à une distance de 6,3 mètres de l'emprise de la route 105 au lieu de 10,0 mètres, ainsi que d'autoriser un agrandissement du bâtiment principal pour une superficie totale de plancher de 1680 mètres carrés au lieu de 1314,6 mètres carrés tel que stipulé au Règlement de zonage

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable et recommande d'accorder la demande et ce, conditionnellement au dépôt d'une étude géotechnique permettant l'implantation proposée;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure en faveur du lot 2 636 535 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 57, route 105, et ce, conditionnellement au dépôt d'une étude géotechnique permettant l'implantation proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 2019-20066
Lot 2 636 535 of the Quebec cadastre
57 Route 105

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 636 535 in the cadastre of Quebec, also known as 57 Rote 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the development of a parking area located at a distance of 6.3 metres from the right-of-way of Route 105 instead of 10,0 metres, and allowing for an expansion of the main building for a total surface floor area of 1680 square metres instead of 1314.6 square metres;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services; and this, under the condition that a geotechnical study be filed supporting the proposed implantation;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mme Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory recommends to Council granting this request for a minor exemption in favour of the Lot 2 636 535 in the cadastre of Quebec, also known as 57 Route 105 and this, under the condition that a geotechnical study be filed supporting the proposed implantation.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.3 2019-20060
Lot 3 031 656 au cadastre du Québec
74, chemin Pine

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 656 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 74, chemin Pine, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre à un bâtiment secondaire détaché de se brancher au système septique et au puits dans le but d'avoir à l'intérieur une chaudière à eau pour chauffer la maison et une cuisine pour la préparation des conserves; tel que stipulé au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable; et recommande d'accorder la demande qui d'autorise le branchement du garage au puits, mais de refuser le branchement du garage au système septique et ni de cuisine;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure afin de permettre la chaudière à eau pour chauffer la maison en circuit fermé mais de refuser la cuisine dans ce bâtiment secondaire, ni le branchement au système septique, et ce, en faveur du lot

4.3 2019-20060
Lot 3 031 656 of the Quebec cadastre
74 Pine Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 031 656 of the Quebec cadastre, property also known as 74 Pine Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a detached secondary building to be connected to the septic system and well so as to have a water boiler inside to heat the house and a kitchen for the preparation of canned food, as stipulated in the Zoning By-law;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services; and recommends granting the application that authorizes the garage to be hooked up to the well, but deny the connection of the garage to the septic system and no kitchen;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this request for a minor exemption to allow the water boiler to heat the house in a closed circuit but to deny the kitchen in this secondary building, or connection to the septic system, and this, in favour of Lot 3 031 656 of the Quebec

3 031 656 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 74, chemin Pine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 2019-20065
Lot 2 635 155 au cadastre du Québec
16, chemin du Lac

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 155 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin du Lac, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre de remplacer le patio de bois présentement désuet par un patio possédant les mêmes dimensions en pavés unis qui sera situé à une distance de 12,5 mètres de la bande riveraine au lieu de 15,0 mètres, tel que stipulé au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure en faveur du lot 2 635 155 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin du Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 2019-20071
Lot 5 133 642 au cadastre du Québec
777, chemin du Lac-Meech

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 133 642 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 777, chemin du Lac-Meech, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'aménagement d'une allée d'accès située à une distance de 2,28 mètres de la limite de propriété latérale gauche et située en partie à l'intérieur de la marge avant, soit à moins de 4,5 mètres, le tout au lieu de 4,5 mètres, tel que stipulé au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable et recommande de greffer la condition de planter des arbustes et des vivaces appropriés pour la pente;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Anne Bursey, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure en faveur du lot 5 133 642 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 777, chemin du Lac-Meech, tout en greffant la condition de planter des arbustes et des vivaces appropriés pour la pente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cadastre, property also known as 74 Pine Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.4 2019-20065
Lot 2 635 155 of the Quebec cadastre
16 Lake Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 155 of the Quebec cadastre, property also known as 16 Lake Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing an outdated wooden patio to be replaced by a patio of the same size by interlock stones to be located at a distance of 12.5 metres from the riparian strip instead of 15.0 metres as stipulated in the Zoning By-law;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this request for a minor exemption in favour of Lot 2 635 155 of the Quebec cadastre, property also known as 16 Lake Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.5 2019-20071
Lot 5 133 642 of the Quebec cadastre
777 Meech Lake Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 133 642 of the Quebec cadastre, property also known as 777 Meech Lake Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of regularizing the establishment of an access lane located at a distance of 2.28 metres from the left side of the property line and located in part inside the front margin, that is at less than 4.5 metres, all this instead of 4.5 metres, as stipulated in the Zoning By-law;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services and recommends registering a condition to green the slope with bushes and evergreen;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Anne Bursey, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this request for a minor exemption in favour of Lot 5 133 642 of the Quebec cadastre, property also known as 777 Meech Lake Road while registering a condition to green the slope with bushes and evergreen.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0	PIIA	5.0	SPAIP
5.1	<p>2019-20063 Lot 4 790 315 au cadastre du Québec 17, chemin Cross-Loop</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Cross-Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une marquise au-dessus de pompes à essence composée d'un revêtement de fibrociment et des colonnes recouvertes de pierres, ainsi que de permettre des panneaux d'aluminium sur une partie de la façade du McDonald et du dépanneur;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale en faveur du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Cross-Loop.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	5.1	<p>2019-20063 Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre 17 Cross Loop</p> <p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 4 790 315 in the cadastre of Quebec, property also known as 17 Cross Loop, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the for approval of a site plan and architectural integration programme in order to allow for the construction of a canopy over gas pumps consisting of fiber cement cladding and stone-clad columns, as well as to allow aluminum panels on part of the façades of the McDonald's restaurant and the convenience store;</p> <p>WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the Planning and Sustainable Advisory Committee recommends to Council granting this request for a site planning and architectural integration programme in favour of Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre, property also known as 17 Cross Loop.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
5.2	<p>2019-20068 Lot 5 636 315 au cadastre du Québec 1711, route 105</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1711, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre une marquise au-dessus d'une station de service avec un revêtement d'aluminium, que le logo de la compagnie soit en plastique et lumineux et que la barre rouge de la marquise soit lumineuse;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable et conviennent de demander des changements aux matériaux, des couleurs plus neutres, un déclin de couleurs plus neutres et de changer le revêtement des colonnes;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande de demander au propriétaire de réviser sa demande tout en prenant compte des recommandations proposées par le comité et de revenir présenter à une réunion ultérieure.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	5.2	<p>2019-20068 Lot 5 636 315 of the Quebec cadastre 1711 Route 105</p> <p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 636 315 of the Quebec cadastre, property also known as 1711 Route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea an application for approval of a site planning and architectural integration programme to allow a canopy over a service station having an aluminum cladding, that the company's logo be plastic and bright and that the canopy's red bar be also bright;</p> <p>WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services; and agree to request changes be made to the type of materials, more neutral colors, have siding that is more neutral in color and changes be made on the columns' coating;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee asks the owner to revise his application while considering the recommendations proposed by the Committee and come back to present at a subsequent meeting,</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>

5.3 2019-20067
Lot 6 193 685 au cadastre du Québec
341, chemin de la Traverse

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 193 685 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 341, chemin de la Traverse, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une maison personnalisée (unifamiliale) dans le Quartier Meredith similaire aux autres modèles déjà approuvés qui utilisera les mêmes matériaux de revêtement composé de pierres et d'un matériau similaire au Canexel, les élévations latérales et arrières seront recouvertes d'un matériau similaire au Canexel et en pose horizontale, un toit en bardeau d'asphalte et le lot sera aménagé avec quatre (4) arbres;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale en faveur du lot 6 193 685 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 341, chemin de la Traverse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 2019-20072
Lot 5 702 131 au cadastre du Québec
245, chemin Ladyfield

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 702 131 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin Ladyfield, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une maison personnalisée (unifamiliale) dans le projet de la Ferme Hendrick similaire aux autres modèles déjà approuvés et qui utilisera les mêmes matériaux de revêtement: soit du Maibec « Board & Batten » sur les quatre côtés de la maison installé à la verticale, et un revêtement de bardeaux d'asphalte sur le toit;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en faveur du lot 5 702 131 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 245, chemin Ladyfield

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 2019-20067
Lot 6 193 685 of the Quebec cadastre
341 Traverse Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 193 685 of the Quebec cadastre, property also known as 341 Traverse Road, has submitted to the Municipality of Chelsea an application for approval of a site planning and architectural integration programme to allow the construction of a custom home (single family) in the Quartier Meredith district similar to other previously approved models that will use the same cladding materials consisting of stones and a similar material to Canexel, the side and rear elevations will be covered with a Canexel-like and horizontal-laid material, asphalt shingle roof, and four (4) trees will be planted on the lot;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Advisory Committee recommends to Council granting this request for a site planning and architectural integration programme in favour of Lot 6 193 685 of the Quebec cadastre, property also known as 341 Traverse Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.4 2019-20072
Lot 5 702 131 of the Quebec cadastre
245 Ladyfield Road

WHEREAS the owner of the Lot 5 702 131 of the Quebec cadastre, property also known as 245 Ladyfield Road, has submitted a request for the approval of a revised site plan and architectural integration programme in order to allow the construction of a custom home (single-family) in the Hendrick Farm project similar to other models already approved that will use the same coating materials such as Maibec "Board & Batten" on all four sides of the house to be installed vertically, and asphalt shingle coating on the roof;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this request for the approval of a site plan and architectural integration programme in favour of Lot 5 702 131 of the Quebec cadastre, property also known as 245 Ladyfield Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.5 2019-20070
Lot 6 908 354 au cadastre du Québec
104, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 908 354 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 104, chemin d'Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'un stationnement temporaire le long de l'emprise d'un droit de passage dans l'assiette d'une servitude d'empiètement situé sur la propriété voisine et qu'il s'agira d'environ 18 cases de stationnement de la taille standard fixée par le Règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont une discussion sur les arbres à couper, la possibilité d'utiliser les cases de stationnement existantes à l'école et à l'hôtel de ville, la possibilité de construire un trottoir favorisant l'utilisation des cases de stationnement de l'hôtel de ville plutôt que de construire un stationnement temporaire;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en faveur du lot 6 908 354 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 104, chemin d'Old Chelsea.

ATTENDU QUE le vote est demandé :

- POUR : 4
- CONTRE : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.6 2019-20047
Lot 6 158 586 au cadastre du Québec
58, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 158 586 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 58, chemin d'Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale révisée afin de permettre l'installation d'une nouvelle structure d'enseigne sur poteaux. Cette structure possèdera des dimensions de 2.44 m de largeur x 4.57 m de hauteur totale et servira pour l'annonce de tous les commerces qui seront situés à l'intérieur du bâtiment commercial;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 5 juillet 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont une discussion sur l'aspect de l'enseigne : look non campagnard, s'intègre au bâtiment mais

5.5 2019-20070
Lot 6 908 354 of the Quebec cadastre
104 Old Chelsea Road

WHEREAS the owner of the Lot 6 908 354 of the Quebec cadastre, property also known as 104 Old Chelsea Road, has submitted a request for the approval of a site plan and architectural integration programme in order to allow the development of a temporary parking along the right-of-way encroaching in a servitude for a right-of-way on the neighboring property, and where they will be approximately 18 parking spaces of the standard size set by the Zoning By-law;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members have a discussion about trees to be cut down, the possibility of using existing parking spots at the school and Town Hall, the possibility of building a sidewalk promoting the use of the parking located at Town Hall instead of a temporary parking;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this request for the approval of a site plan and architectural integration programme in favour of Lot 6 908 354 of the Quebec cadastre, property also known as 104 Old Chelsea Road.

WHEREAS a vote is requested:

- PRO: 4
- CON: 2

ADOPTED WITH A MAJORITY

5.6 2019-20047
Lot 6 158 586 of the Quebec cadastre
58 Old Chelsea Road

WHEREAS the owner of the Lot 6 158 586 of the Quebec cadastre, property also known as 58 Old Chelsea, has submitted a request for the approval of a revised site plan and architectural integration programme in order to allow the installation of a new sign structure on posts. This structure will have dimensions of 2.44 m wide x 4.57 m in total height and will serve for to announce all the businesses that will be located inside the commercial building;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on July 5, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members have a discussion about the aspect of the sign: non-rustic look, integrates with the building but misses the

manque la pente de l'enseigne précédente, la bande verticale avec le numéro civique est trop large, le fait que l'éclairage est par l'arrière, les couleurs trop foncées;

slope of the previous sign, the vertical strip with the civic number being too wide, the fact that the lighting is from behind, and colors too dark;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en faveur du lot 6 158 586 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 58, chemin d'Old Chelsea tout en demandant que la couleur gris foncé de la bande verticale avec le numéro civique et la couleur noire du fond des enseignes des commerces soient inversées.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council granting this request for the approval of a site plan and architectural integration programme in favour of Lot 6 158 586 of the Quebec cadastre, property also known as 58 Old Chelsea Road, while asking that the dark gray color of the vertical strip with the civic number and the black color of the bottom of the businesses' signs be reversed. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	LOTISSEMENT	6.0	SUBDIVISION
Nil		None	
7.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	7.0	PLANNING BY-LAWS
Nil		None	
8.0	INFORMATION DU CONSEIL	8.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
8.1	Session ordinaire du 4 juin 2019	8.1	June 4, 2019 Ordinary Sitting
8.2	Session ordinaire du 9 juillet 2019	8.2	July 9, 2019 Ordinary Sitting
9.0	AUTRE	9.0	OTHER
Nil		None	
10.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	10.0	ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que cette rencontre soit levée à 20 h 55.

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mme Kay Kerman and resolved that this meeting be adjourned at 8:55 in the evening.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
..... Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
..... Caryl Green, présidente <i>ex-officio</i> / <i>Ex officio</i> Chair	



Date de la réunion : 10 juillet 2019

FEUILLE DES PRÉSENCES

ATTENDANCE SHEET

SVP

Please

IMPRIMER

PRINT

votre nom. Merci!

your name. Thank you!

1 Miké Walsh	11 MARIE-ÈVE POISSON
2 JEAN ROBERT	12 Mathieu Farley
3 FRANÇOISE	13 DANIEL LEBRUNG
4 Erick Deljardin	14 KATHY FURLEY/WHITE
5 Aurore Bisson	15 JEFF White
6 Pierre Charley	16 Stephanie Bibeau
7 STEPHANE BIER	17
8 Richard Gervais	18
9 ZORAN SUBOTIC	19
10 GLEN MACMURDO	20